

Annexe

Objectifs et actions prises en compte pour le financement

Ce document liste les actions pour lesquelles des demandes de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport pourront être adressés à la FFVL. Aucune autre action ne sera prise en compte.

Ce sera un atout pour l'éligibilité de la demande de présenter des actions avec des **financements multiples** (collectivités territoriales, FFVL, partenaires privés, etc.).

En plus du CERFA, il est fortement conseillé de fournir **un budget opérationnel détaillé** de chaque action pour permettre d'instruire plus aisément un dossier.

Les actions éligibles au financement

1 Développement de la pratique

Pour plus de sécurité, mieux gérer les risques sur tout le territoire

Cet objectif passe par plusieurs types d'actions du club jusqu'à la ligue régionale en passant par le niveau départemental. Selon les caractéristiques territoriales et les actions, des mutualisations peuvent être souhaitables.

Formation

Développement de la pratique encadrée pour faire découvrir, dans de bonnes conditions de sécurité, nos activités et pour accompagner les pratiquants dans leur progression.

1.1 Biplace et treuil : **organiser un recyclage**

Il s'agit de permettre à des **biplaceurs** et à des **treuilleurs** de réactualiser leurs compétences.

- Frais éligibles : encadrement et organisation
- Indicateur : nombre de stagiaires en formation continue

1.2 **Organiser une formation de cadres fédéraux régionalisée** (hors tutorat et QBI).

Cette action est réservée aux ligues.

- Frais éligibles : encadrement et organisation
- Indicateur : nombre de stagiaires en formation

Sécurité

1.3 Mise en place d'actions sur la gestion des risques

Initiée en 2018, la mise en place dans un maximum de clubs de **l'animateur sécurité** dont le rôle est d'impulser une prise en charge collective de la gestion des risques, se fait par l'organisation de conférences, de réunions des animateurs, d'actions de mise en réseau.

- Frais éligibles : frais de déplacements et vacations pour des intervenants reconnus pour leurs compétences
- Indicateurs : nombre de participants, développement du maillage du réseau d'animateurs.

1.4 Sites : pérennisation des sites conventionnés

L'existence de **sites de pratiques** dotés d'une bonne signalétique, bien entretenus est une condition vitale de notre activité.

- Frais éligibles : loyers versés aux propriétaires des terrains, frais d'entretien (moins de 500€), de signalétique.
- Indicateurs : fréquentation annuelle du site (ou des sites) ; durée de la convention.

1.5 Organisation d'événements pour découverte et promotion au grand public des activités fédérales

Autant que possible, ces événements devront respecter une charte de l'organisateur : respect de l'environnement, charte graphique pour la communication et la signalétique. Cette charte sera fournie à tous les organisateurs.

- Frais éligibles : communication/déplacement/encadrement
- Indicateur : nombre de participants

1.6 Financement des ETR et/ou ERF

Les ligues ont des **Equipes Techniques Régionales** (composés de cadres et de vacataires) ou des **Equipes Régionales de Formation** (composés de vacataires) qui nécessitent un budget de fonctionnement pour les rémunérations et les frais.

- Frais éligibles : vacations/frais.
- Indicateurs : nombre d'actions et de personnes encadrées.

2 Ethique et citoyenneté

Une fédération plus proche des pratiquants, des licenciés et des clubs Développement des pratiques et responsabilités sociales et environnementales

2.1 Pratique féminine : faire découvrir, sous des formes adaptées, la pratique au public féminin

- Frais éligibles : organisation d'événements, de stages ciblés, communication, encadrement
- Indicateur : nombre de participantes

2.2 Actions en direction des jeunes (moins de 26 ans) dont les actions « Éduc'en Ciel ».

- Frais éligibles : communication/déplacements/encadrement
- Indicateur : nombre de participants

2.3 Actions en direction du public handi

- Frais éligibles : communication/déplacement/encadrement pour l'organisation d'événements et de stages de formation initiale et continue.
- Indicateur : nombre de participants

2.4 Actions innovantes et/ou éco-responsable

Action au choix du demandeur. Plafond de financement fixé à 2 % de l'enveloppe globale soit : 4 338 €

La décision de doter cette action se fera en fonction de l'originalité du projet et de sa pertinence par rapport au projet fédéral.

- Frais éligibles : communication/encadrement/frais
- Indicateur : l'action est reproductible ou il est possible de la démultiplier.

3 Accession au sport de haut niveau

3.1 Financement des structures d'accès au haut niveau (parapente de distance) – structures recensées dans le Projet de Performance Fédéral (PPF).

- Frais éligibles :
 - actions sportives
 - encadrement
 - optimisation de l'entraînement
- Indicateurs : sportifs concernés

4 Plan France Relance

Dispositif en faveur des associations entrant dans l'un des champs suivants :

4.1 Associations menant des actions en faveur de la reprise des activités sportives.

- Frais éligibles : actions de promotion de l'activité
- Indicateur : nombre de pratiquants fidélisés

4.2 Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)

- Frais éligibles : achats
- Indicateur : nombre de pratiquants bénéficiaires

4.3 Associations en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement.

- Frais éligibles : actions visant à collecter des fonds (journées biplaces, vente de produits dérivés, buvette, ...)
- Indicateur : finances obtenues

Synthèse :

Objectifs opérationnels	Type d'actions	Libellés des indicateurs	Commentaires
1 Développement de la pratique	1.1 Organiser un recyclage biplace ou treuil	Nombre de stagiaires en formation continue	
	1.2 Organiser une formation de cadres fédéraux régionalisée	Nombre de stagiaires en formation	Réservé aux ligues
	1.3 Mise en place d'actions sur la gestion des risques	Nombre de participants, développement du maillage du réseau d'animateurs	
	1.4 Pérennisation des sites conventionnés	Fréquentation annuelle du site (ou des sites), durée de la convention	
	1.5 Organisation d'évènements découverte et promotion au grand public	Nombre de participants	
	1.6 Financement des ETR et des ERF	Nombre d'actions et de personnes encadrées	Réservé aux ligues
2 Ethique et citoyenneté	2.1 Actions en direction du public féminin	Nombre de participants	
	2.2 Actions en direction des publics jeunes	Nombre de participants	
	2.3 Actions en direction du public handi	Nombre de participants	
	2.4 Actions innovantes et/ou éco responsable	Action reproductible ou démultipliable	
3 Accession au sport de haut-niveau	3.1 Financement des structures d'accession au haut niveau	Sportifs concernés	Réservé aux ligues ayant des structures identifiées dans le PPF
4 Plan France Relance	4 1 France Relance – actions en faveur de la reprise de l'activité sportive	Nombre de pratiquants fidélisés	
	4 2 France relance – actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)	Nombre de pratiquants bénéficiaires	
	4 3 France Relance – aides aux associations proches de l'état de cessation de paiement.	Finances obtenues	